



Finances publiques bruxelloises. Petit tour d'horizon.

Xavier Dupret

Juin 2025

74.871 signes

Table des matières

Introduction	4
Etranglement financier en cours?	7
Les ennuis financiers de Bruxelles entre sous-financement et présupposés idéologiques.....	10
Argent public pour profits privés	16
Ne pas raser gratis	22
Conclusion.....	30

Table des illustrations

Figure 1. Beliris 2023-2024: les chiffres.....	9
Figure 2. Pr�vision des d�penses relatives aux fonds budg�taires selon le Cerpe	13
Figure 3 Comparaisons entre les pr�visions CERPE pour les fonds budg�taires bruxellois et les d�penses effectives enregistr�es par la Cour des Comptes. Projection sur la l�gislation 2025-2029.....	15
Figure 4 Projection trajectoire budg�taire alternative 2025-2029 (gains r�alis�s en milliards d'euros).....	20
Figure 5 Impact de la limitation des allocations de ch�mage dans le temps pour les CPAS bruxellois	22
Figure 6 Impact des mesures de la coalition Arizona sur les finances de la R�gion de Bruxelles-Capitale	25
Figure 7 Assainissement des finances de la R�gion de Bruxelles-Capitale en tenant compte des besoins financiers li�s au logement et � la transition climatique	26

Introduction

La veille de la fête du Premier mai 2025, un appel citoyen en faveur d'une majorité à gauche à Bruxelles a été lancé dans la presse¹. Parmi les signataires, on retrouvait notamment Florence Lepoivre, Secrétaire régionale de la FGTB Bruxelles, Sarah de Liamchine, directrice de Présence et Action Culturelles, Eléonore Merza-Bronstein (secrétaire fédérale du Mouvement Ouvrier Chrétien de Bruxelles) et Philippe Vansnick (Secrétaire fédéral de la CSC Bruxelles)². Bref, la sphère du mouvement ouvrier, à l'intérieur de laquelle notre association est historiquement ancrée, se mobilisait en faveur d'un gouvernement d'union des gauches écologiste, social-démocrate et marxiste à Bruxelles. Dans la foulée de cet appel, la fédération bruxelloise du PS a mandaté son président, Ahmed Laaouej, pour tenter de mettre sur pied une coalition de ce type. A l'occasion de ces pourparlers, une note a été produite par Ahmed Laaouej. Nous aurons l'occasion d'en reparler par la suite.

Si l'avenir de la Région de Bruxelles-Capitale s'avère d'évidence délicat d'un point de vue budgétaire, on ne doit pas pour autant sombrer dans la sinistrose. En effet, en relisant de près les cahiers du Cerpe consacrés aux finances publiques bruxelloises et faisant autorité dans le débat public, on peut s'apercevoir que les dépenses de la Région ont sans doute été quelque peu surestimées. Ce n'est évidemment pas un détail puisque le même Cerpe a estimé que l'effort budgétaire de la région bruxelloise pour rentrer dans les clous du Pacte de Stabilité équivalait à 3,3 milliards d'euros au cours de la législature. Pour comprendre ce point, il faut s'intéresser de près aux fonds budgétaires de la région bruxelloise.

En cette matière, les prévisions dressées par le Cerpe dans son dernier cahier consacré à la région bruxelloise (cahier n°115) surestiment assez nettement les montants des dépenses effectives des fonds budgétaires bruxellois. A la base de ce constat, on a comparé les projections du Cerpe avec les constats comptables effectifs dressés pour l'année 2023 par la Cour des Comptes dans son 29^{ème} Cahier adressé au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune. Il en ressort que là où le Cerpe entrevoyait des dépenses pour au moins 177 millions d'euros, les liquidations effectives ne se sont élevées, d'après la Cour des Comptes, qu'à 87,3 millions d'euros. En reproduisant ce montant de dépenses (éventuellement à indexer) pour la période 2025-2029, on parvient à dégager 1,829 milliard d'euros au cours de la législature.

D'autres montants peuvent être épargnés du côté des frais de consultance. En considérant qu'il existe des dépenses incompressibles du côté des dépenses en frais de consultance IT pour près de 50 millions d'euros, il reste la possibilité d'économiser plus de 200 millions sur le reste de la législature en ce qui concerne les autres grands agences de conseil, dont

¹ Le Soir, Bruxelles a besoin d'urgence d'un gouvernement, mais pas n'importe lequel, 30 avril 2025.

² Pour ne pas faire de jaloux, on n'oubliera pas de mentionner également Jean-Michel Cappelletti (SETCa-BBTK), Kim Collins (Centrale Générale – Algemene Centrale), Eric Crokaert (Horval, FGTB), Jo De Leeuw (militante CGSP enseignement), Violaine Deneys (CGSP-ACOD), Muriel Di Martinelli et Mathieu Verhaegen (CGSP ALR BRU), Lahouari Najjar (Métallos MWB-FGTB) et Felipe Van Keirsbilck (CNE). Vu cette concentration de syndicalistes, il eût été impensable que notre association ne se penche pas sur la crise bruxelloise et ses liens avec la situation budgétaire particulièrement délicate de la Région.

notamment Mc Kinsey et PWC. C'est un objectif indéniablement volontariste mais la région bruxelloise ne manque ni d'organisations ni de bureaux d'étude ou de ressources d'expertise dans les milieux de la recherche tant universitaire qu'extra-académique pour procéder à des missions d'aide à la formation de la décision publique.

L'hypothèse de faire bénéficier à la région de prêts bancaires éventuellement moins coûteux que le recours aux marchés financiers a été évoquée dans ce travail. Un calcul « coûts-bénéfices » a été produit. Un gain de 80 millions d'euros sur la prochaine législature pourrait être empoché en suivant cette formule. Cette hypothèse, purement théorique et pour tout dire très spéculative, n'a cependant pas été intégrée dans la suite de nos calculs.

En tout état de cause, les sommes identifiées jusqu'à présent permettent de retrouver un peu plus de 2 milliards d'euros. Evidemment, il n'est pas possible de ne procéder qu'à des réductions de dépenses sous peine d'adopter un virage austéritaire sans précédent. Par exemple, les primes à la rénovation n'étaient plus payées à Bruxelles pour les travaux effectués cette année à l'heure où ces lignes étaient écrites (vendredi 13 juin 2025). Il faudrait voir dans quelle mesure les crédits provisionnels pour l'Ukraine et la crise énergétique qui équivalent à 1.100 milliard d'euros pourraient être utilisés dans cette optique. Plus fondamentalement, la coalition Arizona a procédé à une série de réformes qui se traduisent par des coûts importants dans le chef des entités fédérées. En ce qui concerne Bruxelles, nous les avons estimés à hauteur de 900 millions pour la législature à venir. Il y aura dans doute lieu d'affiner à l'avenir ce calcul encore très approximatif pour l'instant.

En intégrant ces coûts et en prévoyant un budget spécial pour le logement et la transition climatique de 600 millions d'euros, on arrive à dégager 535 millions d'euros en guise de consolidation budgétaire à Bruxelles entre 2025 et 2029. Nous sommes loin d'avoir atteint les 3,3 milliards. Cela dit, ces recommandations nous permettent d'atteindre l'année 2029 en ayant permis un ralentissement de la progression de la dette publique régionale, en attendant de voir ce que deviendra la coalition Arizona avec à la clé d'éventuelles perspectives de refinancement de Bruxelles si les droites reculent à cette époque.

Chacun verra midi à sa porte. Aux forces conservatrices qui reprocheront à ces recommandations budgétaires un manque d'ambition et de volontarisme, on peut aisément rétorquer que le choix de conduire l'assainissement budgétaire sur une période de dix ans repose comme dans le cas de la Communauté française sur le constat que la Région de Bruxelles-Capitale est structurellement sous-financée. D'un autre côté, si des perspectives budgétaires correspondant à une rigueur modérée des dépenses devaient se concrétiser dans un avenir proche, il serait difficile à la gauche radicale représentée au parlement bruxellois de reprocher à la gauche de gouvernement d'avoir procédé à une austérité aveugle.

Pour le surplus, à titre d'ancrage de cette production au sein de la sphère associative, on rappellera le rôle primordial des entités fédérées pour ce qui est du soutien au secteur non-marchand et aux politiques culturelles. Il est, à ce propos, important qu'à l'avenir, le mouvement social s'empare des questions de financement des entités fédérées et des politiques qui sont menées à ces niveaux de pouvoir au sein de l'Etat belge. L'enjeu est on ne

peut plus politique puisqu'il correspond, en dernière instance, à un élément essentiel de la bataille en cours pour l'hégémonie idéologique. En effet, face à la pression des droites dures qui se fait sentir un peu partout dans le monde aujourd'hui et qui a fini par toucher notre petit pays, maintenir vaillamment que vaillent des politiques de solidarité et de Progrès social sur certains territoires permet la constitution d'îlots de résistance en espérant hâter la survenance de jours meilleurs.

La coalition Arizona à peine était-elle portée sur les fonts baptismaux que ses intentions hostiles aux intérêts bien compris des Bruxelloises et des Bruxellois se faisaient sentir. La question de l'unification des zones de police ne constitue d'ailleurs qu'un exemple parmi tant d'autres de la pression qui s'installe sur la région de Bruxelles-Capitale.

Il n'est jusqu'à la monarchie, peu connue pour ses sympathies envers la gauche, qui n'a, il y a quelques mois, pointé la nécessité de pratiquer la révérence à l'endroit de la NVA (de fait, les nouveaux maîtres du pays). C'est ainsi que Le Soir nous révélait que pour le Palais, Bruxelles ne pouvait devenir synonyme de blocage et que chacun devait manifester son sens du compromis³. Pourtant, l'architecture institutionnelle belge est très claire. Sur le plan juridique, il n'existe qu'une seule forme de relation entre le Roi et les entités fédérées. Il s'agit de la prestation de serment devant le Souverain du Président de chaque gouvernement régional ou communautaire. D'un point de vue plus directement politique, on ne note pas de relation directement organique entre les gouvernements des entités fédérées et le Souverain. Ce dernier peut, certes, s'informer des actions et des réalisations des entités fédérées mais il ne lui est, en revanche, pas permis de s'immiscer dans le fonctionnement interne de ces institutions⁴.

Etranglement financier en cours?

En tout état de cause, cette volonté d'accélération des pourparlers de la part du Souverain ne doit pas occulter que le Parlement bruxellois peut fonctionner, certes sur une base parlementaire majoritairement de gauche qui ne plaira peut-être pas à tout ce qui gravite autour de la monarchie. En effet, à l'échelle du Parlement, le PS dispose de 16 sièges talonné de très près par le PTB (15 sièges. En fait, 16 sièges comme le PS en comptant, en vertu du caractère unitaire du PTB, l'élu PVDA dans le collège néerlandophone) suivi d'Ecolo (7 sièges). Au total, 38 sièges sur les 72 dévolus aux représentants francophones de la population bruxelloise. On peut, et c'est un peu moins connu du grand public, poser le même constat puisque Groen dispose de 4 sièges contre 3 pour le Team Fouad Ahidar (Fouad Ahidar est un ancien parlementaire de Vooruit), 2 pour Vooruit et 1 pour le PVDA. Au total, 10 sièges sur les 12 dévolus à la représentation néerlandophones des Bruxellois. Du point de vue de la cohérence, c'est sur cette base que des compromis pourraient être actés au Parlement en l'absence d'un gouvernement de plein exercice. De ce point de vue, toute tentative de solution qui s'écarterait de cette voie ne peut que renforcer le poids des extrêmes à l'horizon 2029 à Bruxelles.

Pour autant, on ne règle rien en mettant l'accent sur cet élément de nature politique. La question des moyens financiers dont ne disposera plus la Région à l'avenir importe sans doute davantage alors que précisément, la NVA prépare une réforme de l'Etat XXL à l'horizon 2029. C'est ainsi que Bart De Wever qualifie la limitation dans le temps des allocations de chômage de réforme communautaire puisqu'elle concerne principalement Bruxelles et la Wallonie. Ce n'est évidemment pas la *big bang* dont rêvent les militants les plus durs du

³ Le Soir, édition du 4 février 2025.

⁴ Belgium.be, Le Roi dans la nouvelle structure de l'Etat. Url: <https://shorturl.at/CTb0d>. Date de consultation: 4 février 2025.

mouvement flamand mais il s'agit bien là, en revanche, d'une manière de régionaliser sous les radars comme l'avait déjà en son temps pratiqué la Suédoise. Si la coalition Arizona tient la route, De Wever déclarera pour 2029 suffisamment d'articles constitutionnels ouverts à la révision pour mettre en place une grande réforme de l'Etat. Et donc « à quelques encablures des célébrations du bicentenaire de la Belgique, la N-VA ira vraisemblablement aux élections avec des revendications communautaires »⁵.

Or, dans l'optique du mouvement flamand, l'existence de la Région de Bruxelles-Capitale constitue une anomalie, voire une injure historique. Dans ces conditions, personne ne s'étonnera de la cure d'amaigrissement que subira à l'avenir l'accord de coopération Beliris, lequel compense, somme toute, bien mal le manque à gagner entre le coût inhérent à la fonction de capitale du pays (en fait, son premier bassin d'emplois) et le fait que les travailleurs s'acquittent de leur précompte professionnel sur la base de leur lieu de résidence et non le siège social de leur employeur. Pour se faire une idée de cette dimension de pression austéritaire, il suffit de poser les chiffres de l'accord de gouvernement noir sur blanc. En effet, le financement futur de Beliris s'apprête à connaître des coupes claires puisqu'il va baisser de 25 millions en 2026, 2027 et 2028 puis, cerise sur le gâteau, de 50 millions en 2029. Au total, ces chiffres correspondent à une perte sèche de 125 millions.

De surcroît, les avenants à l'accord de coopération Beliris devront, d'après l'accord de gouvernement, développer et promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles. Pour ce faire, « le gouvernement veillera à ce que Beliris concentre ses moyens prioritairement sur des projets autour de la mobilité et des investissements stratégiques de développement sur le territoire bruxellois et qui sont importants pour plusieurs Régions. Le gouvernement consultera le gouvernement bruxellois dans ce cadre »⁶. D'un point de vue logique, on peut sincèrement s'interroger sur le bien-fondé d'une concentration aussi massive des moyens sur les projets de mobilité. En effet, en consultant les données comptables relatives aux accords Beliris, on note que le programme Beliris 2023-2024 a été alimenté à hauteur de 279 millions d'euros. Pour ces années, la plus grande partie du budget global (près de 41%) a été consacrée à des projets de mobilité, ce qui correspondait une demande importante du comité de coopération.

De surcroît, plus de 20% des fonds Beliris ont été affectés à la rénovation urbaine (soit 180 millions d'euros). Pour leur part, la culture et le sport ont mobilisé 168 millions d'euros. De plus, 71 autres millions d'euros ont été consacrés aux espaces verts. En outre, 22 millions ont été injectés dans les infrastructures à finalité économique et de formation. Enfin, 71 millions d'euros ont été dirigés vers des frais fixes de fonctionnement. Il s'agit là de postes de dépenses qui correspondent indéniablement au rayonnement international de Bruxelles. Peut-on sérieusement imaginer une ville au rayonnement international affirmé qui ne disposerait pas, par exemple, d'un plan de revitalisation urbaine ou qui ne viserait pas à améliorer l'adéquation entre les profils de ses chercheurs d'emploi et les opportunités professionnelles

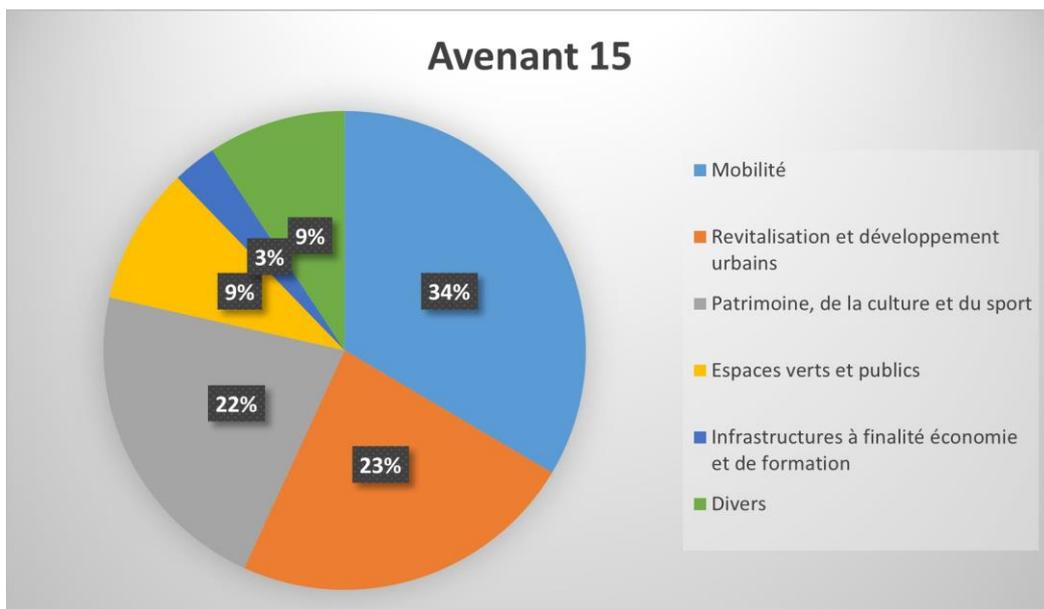
⁵ Het Laatste Nieuws (Isolde Van den Eynde), Door België te redden, wil hij Vlaanderen redden, 4 février 2025.

⁶ Accord de coalition fédéral (paragraphe intitulé Beliris consigné au point 3.3 du chapitre « économie », février 2025, p.7.

résultant de la présence de grandes organisations internationales sur son territoire? De surcroît, il apparaît délicat de focaliser la philosophie d'intervention de Beliris sur les seules questions de mobilité sans prendre en compte des problématiques structurellement adjacentes en termes d'aménagement de l'espace urbain au sens large de manière à intégrer notamment les espaces verts et la rénovation du bâti. Dans le même ordre d'idées, il serait absurde de ne pas profiter des éventuelle retombées sur le marché de l'emploi de ces orientations d'aménagement du territoire pour tenter de former, par exemple, une partie des demandeurs d'emploi bruxellois aux métiers de la construction.

Au total, la question d'une plus grande focalisation de Beliris sur les problématiques de mobilité semble donc constituer un prétexte pour pouvoir l'amputer de quelques dizaines de millions d'euros⁷. En effet, comme le prouve l'avenant 15 à l'accord de coopération Beliris, les dossiers étroitement liés de la mobilité, de la revitalisation urbaine et des espaces verts ont mobilisé 66% des financements de Beliris en 2023 et 2024 (34% pour la mobilité, 23% pour la revitalisation urbaine et 9% pour les espaces verts). Dans ces conditions, on peut difficilement parler d'un détournement de moyens à des fins radicalement étrangères aux finalités de l'accord Beliris.

Figure 1. Beliris 2023-2024: les chiffres



Source : Beliris, Le programme Beliris 2023-2024 prévoit 771 millions d'euros d'investissements pour Bruxelles, mis en ligne du 25 avril 2023. Url: <https://shorturl.at/Fgv5J>. Date de consultation : 2 février 2025.

Derrière les fonds supprimés pour Beliris, il y a la volonté de la NVA de mettre la région bruxelloise en situation de cogestion communautaire. Il s'agit là d'une vieille exigence du mouvement flamand. Après l'indépendance du pays, le français est la langue dominante des administrations à Bruxelles. Un processus de francisation s'opère alors. On notera cependant

⁷ Beliris, Le programme Beliris 2023-2024 prévoit 771 millions d'euros d'investissements pour Bruxelles, mis en ligne du 25 avril 2023. Url: <https://shorturl.at/Fgv5J>. Date de consultation : 2 février 2025.

que ce processus avait déjà été commencé lors de l'occupation hollandaise à partir de 1815. Bruxelles revêt, depuis, un caractère de blessure narcissique collective pour le mouvement flamand. En réaction à cette perte, ce dernier a développé une revendication de cogestion de la région bilingue de Bruxelles ou à défaut, de gestion directe par l'autorité fédérale.

Il y a 15 ans, un observateur pourtant renommé de la réalité institutionnelle belge s'était montré particulièrement imprudent en qualifiant ces thèses de « dépassées par l'évolution des institutions »⁸. En effet, une attaque violente contre l'Etat social, dans la foulée des pactes austéritaires mis en œuvre en Europe à intervalles réguliers depuis la crise de la zone euro en 2010, est parfaitement susceptible d'organiser un étranglement financier de la Région de Bruxelles-Capitale, pourvu que le pouvoir fédéral frappe suffisamment fort. Partant, c'est l'existence même de la Région de Bruxelles-Capitale en tant qu'institution caractéristique du fédéralisme belge qui pourra être remise en cause ultérieurement.

Ne nous leurrions pas. C'est bel et bien cette orientation qui guide la coalition Arizona. Faisons le point.

Les ennuis financiers de Bruxelles entre sous-financement et présupposés idéologiques

La presse économique ne s'est pas privée durant la campagne de pointer les difficultés financières de la Région de Bruxelles-Capitale. Les chiffres n'ont effectivement rien de très réjouissant de prime abord. Sans remise en perspective des politiques bruxelloises, la dette de la Région équivaudra à un ratio de 322% de ses recettes en 2029 contre 207% à l'été 2024. Pour rentrer dans les clous des règles budgétaires européennes, la Région de Bruxelles-Capitale devrait, d'après le Cerpe (Centre de recherche en économie régionale et politique économique), réaliser un effort budgétaire cumulé de 3,3 milliards d'euros d'ici 5 ans⁹.

A la base des ennuis de Bruxelles, on retrouve en tout premier lieu la hausse des taux d'intérêt. La charge d'intérêts qui pèse sur les épaules de la Région devrait passer de 334 millions d'euros en 2024 à 548 millions d'euros en 2029 (soit une progression annuelle de 10,41%). Pour autant, on ne peut pas vraiment dire que la région bruxelloise sera particulièrement dépensière au cours de la législature 2024-2029. En effet, les projections du Cerpe démontrent une croissance annuelle plus importante des recettes (1,20%) que des dépenses (0,70%)¹⁰.

En scrutant les choses d'un peu plus près, une experte du Cerpe a, à l'occasion d'une communication publique, mis en évidence à quel point la dette de la Région de Bruxelles-Capitale pesait sur son budget¹¹. En effet, de nombreux emprunts ont été contractés alors que le niveau des taux d'intérêt était nettement plus bas qu'aujourd'hui. Or, ces mêmes taux ont

⁸ Uyttendaele, Marc. « Bruxelles, capitale de l'altérité » in Pouvoirs, 2011/1 n°136, 2011. p.143.

⁹ L'Echo, Pauline Deglume, La dette bruxelloise pourrait atteindre 22 milliards d'euros en 2029, édition mise en ligne du 29 juin 2024.

¹⁰ Cerpe, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2024 à 2029, Cahier 115, juin 2024, p.13.

¹¹ Coralie Franc (Cerpe), Commission Régionale de Développement (CRD), Note de la CRD sur les finances publiques de la Région de Bruxelles-Capitale. État des lieux, perspectives budgétaires et défis à long terme (2024- 2029), 10 octobre 2024, pp.10-12.

remonté entretemps. Par conséquent, lorsque ces emprunts arriveront à échéance, la charge de la dette sera alourdie. Dans ces conditions, les risques de dégradation de la note souveraine de la Région par les agences de notation rendront les futurs emprunts encore plus coûteux ultérieurement.

Cette lecture purement descriptive, au caractère positiviste peut-être trop marqué, oblitère à quel point les fonctions de capitale de Bruxelles sont utiles pour tout le pays alors que leur financement par l'échelon fédéral s'avère structurellement problématique dans le cadre du fédéralisme à la belge depuis la création de l'entité régionale bruxelloise en 1989. On en voudra pour preuve le fait qu'en 2010, le sous-financement de Bruxelles était évalué à 720 millions d'euros par an¹². Les derniers accords conclus quant au refinancement de la région bruxelloise conclus n'ont jamais permis d'atteindre ce montant. Le refinancement progressif de 2012 portait sur un niveau maximal de 461 millions d'euros¹³. On était loin du compte.

L'idéologie n'est jamais loin quand on se pique de vouloir observer la réalité sociale. Pour le dire familièrement, chacun d'entre nous parle toujours fatalement de quelque part et ce lieu dans la société globale n'est pas neutre. Depuis que les taux sont remontés, on voit réapparaître dans les milieux économiques orthodoxes une charge contre la dépense publique. L'Etat, par définition, dépenserait toujours de la plus mauvaise manière qui soit l'argent du citoyen. On sent bien depuis quelques années que la vulgate néolibérale a repris du poil de la bête sur fonds de remontée des taux d'intérêt.

Ce grand *comeback* idéologique prend d'ailleurs des dimensions problématiques, y compris sur le plan comptable. Prenons par exemple les très intéressantes observations du Cerpe concernant les finances publiques de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le débat public, aucun observateur n'a jusqu'à présent repris ce passage pour le moins interpellant de la dernière production en date du Cerpe à propos des finances publiques bruxelloises : « Nous égalisons les dépenses sur fonds budgétaires avec les recettes sur fonds budgétaires à partir de 2025. Il en résulte une hausse substantielle des dépenses sur fonds budgétaires en 2025 (+207 millions EUR). Il est important de préciser cette hypothèse car la Région de Bruxelles-Capitale ne liquide pas complètement ses fonds budgétaires depuis quelques années. Cela résulte en une accumulation des soldes. Le stock s'élèvera dès lors à 1,271 milliard EUR au 31/12/2024 »¹⁴.

Autrement dit, les dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale sont factuellement surévaluées dans ce document du Cerpe. Pour information, les fonds budgétaires sont alimentés par des recettes, lesquelles sont affectées à des dépenses particulières faisant l'objet d'une définition via l'adoption d'ordonnances spécifiques.

¹² L'Echo, 10 novembre 2010. Url : <https://shorturl.at/vcmcC>. Date de consultation: 11 février 2025.

¹³ L'Echo, Premiers pas au Sénat pour le refinancement de Bruxelles, édition mise en ligne du 11 juin 2012.

¹⁴ Cerpe, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2024 à 2029, Cahier 115, juin 2024, p.4.

À la fin de l'année budgétaire, les recettes restant disponibles sur chaque fonds budgétaire sont automatiquement transférées à l'année budgétaire suivante et peuvent donc faire l'objet, dès le début de l'année civile suivante, de nouveaux engagements et de nouvelles liquidations. En outre, les fonds budgétaires ne peuvent pas être alimentés par des crédits inscrits au budget général des dépenses¹⁵. Pour le surplus, ces fonds n'ont aucun rapport avec Beliris. Ce dernier fait partie intégrante du SPF Mobilité et Transports qui, à ce titre, est responsable de l'exécution des travaux.

Cependant, ajoute le Cerpe, « nous ne pouvons utiliser l'hypothèse qui consisterait à vider les fonds »¹⁶. Autrement dit, il existerait, d'après cette formulation quelque peu ambiguë, une possibilité technique de disposer de 1,271 milliards pour réorienter les finances publiques bruxelloises à l'avenir en vidant lesdits fonds. Ce n'est évidemment pas le cas.

En effet, le sort des fonds budgétaires est on ne peut plus clair, sauf dans cet extrait de la note du Cerpe qui peut laisser penser qu'il s'agissait de fonds à gestion séparée. En réalité, chaque année, les soldes bénéficient du report du surplus des fonds budgétaires à considérer comme un flux de trésorerie¹⁷. Cependant, on doit, dans la méthodologie du Cerpe, poser la question de la surestimation des dépenses liées aux fonds budgétaires.

A ce propos, on ne peut, en effet, pas d'évidence affirmer que la rubrique « sous-utilisation de crédits » dans les cahiers Cerpe correspond au différentiel réel entre les recettes et les dépenses des fonds budgétaires pour ces années-là. C'est ce que permet d'établir le tableau qui suit.

¹⁵ Pour plus de détails, voir l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires.

¹⁶ Cerpe, *ibid.*

¹⁷ Cour des Comptes, 29^{ème} Cahier adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, novembre 2024, pp.44-45.

Figure 2. Prévision des dépenses relatives aux fonds budgétaires selon le Cerpe

	2024 ini	2024 CERPE	2025	2026	2027	2027	2029	Croiss. annuelle 2024-2029
Recettes totales (hors endettement)	5 691 495	5 631 222	5 493 121	5 637 307	5 772 285	5 893 295	6 042 200	1,20%
Transferts du Pouvoir fédéral	1 785 413	1 755 140	1 803 453	1 830 073	1 853 869	1 880 917	1 907 149	1,33%
Recettes fiscales	2 804 622	2 804 622	2 876 702	2 987 992	3 096 773	3 204 919	3 316 190	3,41%
Fonds budgétaires	433 817	433 817	441 416	447 185	453 057	459 035	465 120	1,40%
Autres recettes	667 643	637 643	371 550	372 058	368 586	348 424	353 742	-11,93%
Dépenses primaires totales	6 990 231	6 979 090	6 920 869	7 033 892	7 012 791	7 108 057	7 239 165	0,70%
Dépenses primaires ordinaires	2 689 134	2 689 134	2 732 718	2 781 907	2 831 981	3 230 002	3 288 142	4,10%
Dépenses primaires particulières	4 071 375	4 060 234	3 746 735	3 804 800	3 727 753	3 419 020	3 485 902	-3,06%
Fonds budgétaires	229 722	229 722	441 416	447 185	453 057	459 035	465 120	15,15%
Solde primaire	-1 298 736	-1 347 868	-1 427 749	-1 396 584	-1 240 506	-1 214 762	-1 196 965	-1,62%
Charges d'intérêt totales	334 087	334 087	372 149	413 918	458 369	501 923	548 225	10,41%
Solde net à financer	-1 632 823	-1 681 955	-1 799 897	-1 810 503	-1 698 875	-1 716 685	-1 745 190	1,34%
Sous-utilisation de crédits	240 000	240 000	230 022	233 830	232 872	236 042	240 481	0,04%
Solde net à financer prévisionnel	-1 392 823	-1 441 955	-1 569 875	-1 576 673	-1 466 002	-1 480 643	-1 504 709	1,56%
Dettes propres de l'entité	11 807 975	11 857 107	13 426 981	15 003 654	16 469 656	17 950 299	19 455 008	10,50%
Corrections SEC	322 791	336 203	122 194	122 608	25 308	25 736	26 173	-39,50%
Solde SEC de l'administration centrale	-1 070 032	-1 105 751	-1 447 681	-1 454 065	-1 440 694	-1 454 907	-1 478 537	6,68%
Solde de financement SEC du périmètre de consolidation	19 423	19 423	19 967	20 326	20 692	21 065	21 444	2,00%
Corrections résiduelles	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Solde de financement SEC consolidé	-1 050 609	-1 086 328	-1 427 714	-1 433 739	-1 420 002	-1 433 842	-1 457 093	6,76%
Dettes brutes consolidées	14 515 038	14 564 170	16 134 044	17 710 717	19 176 719	20 657 362	22 162 071	8,83%
<i>Rapport dette directe/recettes</i>	207,47%	210,56%	244,43%	266,15%	285,32%	304,59%	321,99%	

Source Cerpe, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2024 à 2029, cahier n°115, juin 2024, p.15 (tableau n°2).

On voit, en effet, que le Cerpe égalise les recettes et les dépenses entre 2025 et 2029 tout en diminuant les montants de la rubrique « sous-utilisation des crédits » sauf en 2029 où cette rubrique revient au niveau de 2024. En tout cas, le Cerpe enregistre, en 2024, une différence de 144 millions d'euros entre les recettes et les dépenses des fonds budgétaires tout en créditant le poste « sous-utilisation de crédits » de 240 millions d'euros. On voit clairement la contradiction. Si dans la présentation des budgets, les recettes et les dépenses budgétées sont alignées sur les recettes et dépenses effectives des fonds budgétaires de l'année 2023, il est possible d'améliorer le solde de la Région de Bruxelles-Capitale par rapport aux projections effectuées par le Cerpe.

Cette présentation surévalue actuellement les dépenses de la Région bruxelloise dans ce domaine. Par exemple, la Cour des Comptes nous révèle qu'en 2023, les dépenses liées aux fonds budgétaires se sont élevées à 87,3 millions d'euros pour une recette budgétée à l'origine

de 480,3 millions d'euros¹⁸. Il s'agit là d'une différence de 393 millions d'euros. Ce différentiel plaide sans doute en faveur d'une grande opération de rationalisation à l'avenir des fonds budgétaires à Bruxelles.

Ainsi que le note la Cour des comptes dans son dernier cahier consacré à la région de Bruxelles-Capitale, les recettes affectées aux fonds budgétaires sont systématiquement plus importantes que les dépenses effectivement consenties. D'après la Cour, « ce constat est de nature à remettre en cause l'utilité d'un certain nombre de fonds. Ainsi, entre autres, les fonds d'aide aux entreprises, d'investissements fonciers et de gestion des eaux usées et pluviales n'ont pas enregistré de dépenses depuis de nombreuses années. En ce qui concerne le fonds (...) pour le remboursement des charges de la dette dans le secteur du logement social, la dernière dépense enregistrée remonte à 2019. Par ailleurs, les fonds pour le redressement financier des communes et de l'Agglomération, le fonds social bruxellois, le fonds bruxellois pour le développement économique régional ainsi que le fonds pour la promotion du commerce extérieur sont inactifs depuis respectivement 1995, 1998, 2004 et 2019 »¹⁹. De plus, les fonds correspondant aux Mesures pour l'emploi ainsi que le Fonds régional de traitement des pollutions orphelines du sol et le Fonds pour la statistique et l'analyse n'ont jamais été véritablement mis en œuvre. De même, l'inexécution des recettes enregistrées au titre du fonds de gestion de la dette régionale est systématique.

Au passage, on s'aperçoit qu'il existe parfois des nuances (parfaitement légitimes, au demeurant) entre les prévisions du Cerpe et les budgétisations effectives de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour mémoire, le Cerpe avait indiqué, dans une précédente production, sur une budgétisation de 277 millions d'euros pour les fonds budgétaires bruxellois pour l'année 2023 et des dépenses pour au moins 173 millions au titre du fonds de gestion de la dette qui est inactif depuis plusieurs années²⁰. En tout état de cause, si l'on reproduit, éventuellement en l'indexant, le niveau de dépenses effectives de l'année 2023 (soit 87,3 millions d'euros) pour la période 2025-2029, on obtient une nette amélioration des soldes de l'entité régionale bruxelloise, comme le prouve le tableau qui suit.

¹⁸ Cour des Comptes, 29^{ème} Cahier adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, novembre 2024, p.41.

¹⁹ Cour des Comptes, op.cit, p.43.

²⁰ Cerpe, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2019 à 2024, cahier n°98, mai 2019, pp.77-78.

Figure 3 Comparaisons entre les prévisions CERPE pour les fonds budgétaires bruxellois et les dépenses effectives enregistrées par la Cour des Comptes. Projection sur la législature 2025-2029.

<u>Années</u>	<u>Recettes et dépenses des fonds budgétaires (millions d'euros) selon le Cerpe=A</u>	<u>Montant effectivement dépensé (millions d'euros) = B</u>	<u>Amélioration du solde de la Région Bxl-Cap (millions d'euros) =A-B</u>
2025	441,416	87,3	354,116
2026	447,185	87,3	359,885
2027	453,057	87,3	365,757
2028	459,035	87,3	371,735
2029	465,120	87,3	377,82
<u>Total 2025-2029</u>	<u>2.265,813</u>	<u>436,6</u>	<u>1.829,313</u>

Sources : Cerpe (cahier n°115) et Cour des Comptes (29^{ème} cahier adressé au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune), calculs propres.

Si on reproduit pour la Région de Bruxelles-Capitale le même type de raisonnement que la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir que vu son caractère structurellement sous-subsidié, l'effort budgétaire qu'elle devrait consentir devrait porter sur 10 ans et non 5 comme la Communauté flamande et la Région wallonne, on s'aperçoit qu'en maintenant le différentiel de 2025 pendant une décennie, on obtient près de 3,6 milliards d'euros. Cette somme correspond à l'effort de 3,3 milliards de 5 ans tel que cité dans l'Echo par le Cerpe (voir note de bas de page n°7) reporté sur 10 ans avec une inflation moyenne de 2% entre 2030 et 2034 et, autre hypothèse, une charge d'intérêt constante en pourcentage à partir de 2029.

Au total, une analyse dans le détail impliquant des comparaisons entre les projections du Cerpe et les constats comptables dressés par la Cour des Comptes correspondant aux dépenses effectivement réalisées par la Région de Bruxelles-Capitale nous a permis de constater, d'une part, que « vider les fonds budgétaires » constituait une expression qui n'avait aucun sens sur le plan comptable et que d'autre part, la surévaluation des dépenses liées aux fonds budgétaires bruxellois (fait d'ailleurs reconnu par le Cerpe lui-même) permettait de disposer

d'une amélioration de solde de minimum 354 millions d'euros sur base annuelle après limitation des dépenses des fonds budgétaires à leur niveau de 2024.

On évitera cependant de présenter les données budgétaires bruxelloises comme relevant exclusivement d'aménagements techniques et comptables. La situation bruxelloise n'est, en effet, pas simple et des choix politiques devront être posés à l'avenir. A ce propos, on ne manquera pas de relever un aspect des finances publiques peu mis en évidence dans les médias *mainstream*, à savoir le siphonage des ressources publiques par le capital privé.

Argent public pour profits privés

Au sein des courants économiques hétérodoxes, une thèse a beaucoup progressé, à l'échelle mondiale, au cours des vingt dernières années. Elle porte sur le constat qu'une forme particulière d'enrichissement s'est généralisée depuis une quarantaine d'années au sein des pays de l'OCDE, à savoir l'accumulation par dépossession. Cette dernière ne résulte pas comme durant les autres grandes vagues d'expansion du capitalisme d'un accroissement de la valeur ajoutée produite mais procède davantage du fait de priver une partie de la population de la jouissance d'un bien collectif en transformant ce dernier en source d'enrichissement privé. C'est par exemple le cas avec les privatisations de services publics.

A la base de cette mutation du capitalisme, on retrouve un fait historique. Le monde d'aujourd'hui est fini. Le capital ne dispose donc plus de nouveaux territoires à mettre en valeur. Sa croissance est désormais soutenue par l'accaparement d'actifs publics en vue de leur marchandisation²¹. C'est ainsi que l'eau est, par exemple, appelée à devenir une *commodity*, c'est-à-dire une marchandise qui s'échangera sur des marchés privés avec pour conséquence d'exclure une partie des consommateurs potentiels. Avec le temps, le modèle marchand de l'accès à l'eau potable s'est diffusé au niveau mondial avec à la clé la formation de stratégies spéculatives favorisant la concentration du capital au détriment de l'accès garanti pour le plus grand nombre. C'est ainsi qu'en décembre 2020, la plus grande société compagnies d'échange de produits dérivés financiers, CME Group, a lancé le premier marché à terme de l'eau. Ce mouvement a, d'ailleurs, fini par inquiéter l'ONU tant et si bien que dans son rapport présenté à la 57ème session du Conseil des droits humains des Nations Unies, le Rapporteur spécial sur les droits à l'eau et à l'assainissement a récemment considéré comme erronée l'idée selon laquelle l'eau peut être traitée « comme une marchandise qui devrait être gérée selon la logique du marché »²².

Fort heureusement, la Belgique et l'Europe occidentale ne sont, dans des domaines aussi essentiels, pas (encore ?) mises en coupe réglée, contrairement à ce que l'on observe un peu partout au sein des pays formant le Sud global. Mais qui peut le plus peut le moins. Aussi un mode de production capable de procéder à une dépossession massive du droit à l'eau un peu partout sur la planète s'avère parfaitement à même de pomper des ressources publiques de manière moins violente.

²¹ Harvey, David, *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

²² ONU Info, « On ne peut pas traiter l'eau comme une marchandise », selon un expert de l'ONU, 18 septembre 2024. Url: <https://news.un.org/fr/story/2024/09/1148771>. Date de consultation : 13 février 2025.

A ce propos, on n'hésitera pas à évoquer le cas du recours aux sociétés de consultance dans la gestion des affaires publiques. Bruxelles n'est évidemment pas la seule collectivité dans le monde affectée par cette problématique. De surcroît, toute forme de consultance ne relève pas non plus, comme nous le verrons pas la suite, de l'enrichissement sans cause. En effet, dans bien des domaines, le recours aux cabinets de conseil peut s'avérer parfaitement indiqué.

En revanche, on peut s'interroger, à la suite de grandes enquêtes menées en France, sur le bien-fondé de certains niveaux de facturation des grands cabinets de conseil au regard du niveau de leurs prestations²³. De surcroît, l'argument massue qui voudrait que Mc Kinsey et Cie ne racontent que ce que leurs commanditaires publics veulent bien leur faire dire doit être battu en brèche. On peut, en effet, démontrer que la gamme de leurs conseils se situe à l'intérieur d'une palette conceptuelle et idéologique limitant l'horizon des options de politique publique. C'est ainsi que le courant doctrinal (et doctrinaire) du *New public management*, né au Royaume-Uni dans le climat idéologique du thachérisme, a été introduit en France à partir de 2007, quelques années après la Belgique par ces agences²⁴. En tout état de cause, dans le contexte actuel de montée idéologique des droites dures, on ne peut occulter le fait que les dimensions les plus caractéristiques du New Public Management, à savoir la création de marchés pour des activités autrefois présentées comme des biens publics et la distanciation entre décideur et exécutant des politiques publiques, ont contribué à délégitimer l'action de l'Etat, tant comme intervenant économique direct que comme entité régulatrice, et partant, la redistribution fiscale.

Cet état de choses a conduit récemment une commission d'enquête sénatoriale en France à remettre un rapport accablant au sujet de l'activité de conseil et de consultance dans la gestion des affaires publiques. Ledit rapport n'hésitait pas à pointer « l'opacité des prestations de conseil ne permettant pas de distinguer l'apport des consultants, d'une part, et celui de l'administration, d'autre part » et la commission sénatoriale de mettre en exergue le fait que « les cabinets de conseil déploient néanmoins une stratégie d'influence dans le débat public, en multipliant les think tanks et les publications ». À titre d'exemple, EY [anciennement Ernst & Young consulting] proposait en janvier 2022 « d'imaginer un nouveau plan de transformation ambitieux pour le prochain quinquennat et évoquait la possibilité de supprimer 150.000 postes de fonctionnaires grâce au numérique »²⁵. Du Elon Musk (avant la disgrâce) dans le texte.

Cependant, quitte à nous répéter, tout dans le recours à la consultance n'est pas à jeter. Pour en revenir plus concrètement aux affaires publiques bruxelloises, les frais liés aux agences de consultance ont beaucoup fait parler d'elle. Un montant de 358 millions d'euros pour la

²³ Matthieu Aron, Caroline Michel-Aguirre, *Les infiltrés*, Allary Editions, Paris, 2022.

²⁴ Van Haepelen, Béatrice. « Que sont les principes du New Public Management devenus? Le cas de l'administration régionale wallonne » in *Reflets et perspectives de la vie économique* (UCL), 2012/2 Tome LI, 2012. pp.83-99.

²⁵ Commission d'enquête sénatoriale relative à l'influence des cabinets de conseil sur les politiques publiques. Sénat, 17 mars 2022. Lire aussi Manon Romain, Luc Martinon et Maxime Vaudano, « Explorez les 1.600 missions des cabinets de conseil pour l'État », *Le Monde* (Les Décodeurs), édition mise en ligne le 17 mars 2022.

précédente législature doit être signalé. En regardant les choses de plus près, on peut voir qu'il serait très compliqué aujourd'hui de se passer des pratiques de *body shopping* (soit la mise à disposition des talents pour une entreprise en dehors d'un contrat de salarié) dans le domaine des IT. C'est ainsi que 49 millions d'euros ont ainsi été engagés par l'organisme public bruxellois Paradigm, auprès de Gartner, Deloitte, KPMG ou Capgemini, dont une partie significative a été utilisée pour les services de consultants IT²⁶.

Cela signifie qu'il reste 309 millions sur lesquels il serait possible d'épargner en évitant d'avoir recours trop systématiquement aux Big Four (Deloitte, KPMG, EY et PWC). D'un point de vue théorique, la concentration oligopolistique de l'offre de consultance ne favorise guère une baisse des prix. Pourtant, Bruxelles ne manque pas de services d'étude et de ressources académiques (et para-académiques) susceptibles de rencontrer les besoins des administrations locales en matière de consultance. Il est vrai que les milieux de la recherche, autant en dehors qu'à l'intérieur de l'Université, ont longtemps répugné à l'idée de pratiquer de la consultance, considérée comme qualitativement inférieure à la production théorique.

Les difficultés financières que ces pôles de compétence ne manqueront pas de rencontrer à l'avenir, suite aux politiques d'austérité menées à tous les niveaux de pouvoir en Belgique, ne tarderont pas à les faire changer d'avis. Dans certaines structures, l'ouverture à la consultance représentera, d'ailleurs, la seule manière de maintenir le volume de l'emploi. Si le gouvernement bruxellois suscite dans le domaine de la consultance une mise en concurrence accrue des acteurs, on peut rapidement espérer une baisse importante des coûts de fonctionnement. Une division par 3 aux alentours de 103 millions d'euros peut être envisagée. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le salaire d'un chercheur universitaire comptant 5 ans d'ancienneté à celui d'un consultant d'une firme du Big Four. Au total, les frais de consultance peuvent passer de 358 millions au total à 152 millions d'euros (soit 103 millions de frais de consultance purs ajoutés aux 49 millions de *body shopping* en IT), soit un gain de 206 millions d'euros pour les finances publiques bruxelloises.

Pour arriver à ce degré de mise en concurrence, il serait bon qu'à l'avenir, les missions de consultance soient directement désignées par le ministre-président du gouvernement bruxellois. En effet, si chaque ministre travaille de son côté avec « ses » consultants de référence, l'atomisation des structures administratives face à une offre de consultance concentrée de façon oligopolistique constitue un facteur susceptible de faire grimper la facture de frais de consultance.

L'école de la critique de l'accumulation par dépossession pointe également le recours à la finance de marché comme facteur d'appauvrissement de la sphère publique. Ce point de vue n'a sur le fond rien à voir avec un positionnement politique particulièrement radical. En effet, la littérature spécialisée en économie politique distingue le capitalisme anglo-saxon du

²⁶ Adrien de Marneffe, Plus de 350 millions d'euros en frais de consultance : les sommes dépensées par l'administration bruxelloise beaucoup plus importantes qu'annoncées, La Libre Belgique, édition mise en ligne du 14 février 2024.

capitalisme rhéan²⁷. Dans le modèle anglo-saxon, les marchés financiers constituent l'élément par excellence de détermination du coût du capital. La chose peut paraître anodine mais il n'en est rien. En effet, dans la logique anglo-saxonne du capitalisme, le financement des pouvoirs publics est comparé à la totalité des possibilités de placement. Autrement dit, si la Bourse performe, une opération d'endettement s'avèrera relativement plus coûteuse pour les pouvoirs publics. Au contraire, dans le modèle rhéan, le crédit est davantage le fait de contrats bancaires bilatéraux ne reposant pas nécessairement sur un calcul de maximisation du profit.

Il est clair que la marche du monde, depuis ces 30 dernières années, a davantage aligné les pratiques du capitalisme à l'échelle mondiale sur les standards en vigueur au sein des grands pays anglo-saxons. Dans cet ordre d'idées, échapper au règne des agences de notation s'avère absolument utopique pour une entité régionale.

En revanche, il subsiste des possibilités d'emprunts bancaires bilatéraux à partir d'acteurs asiatiques. Il s'avère possible par ce biais de revoir à la baisse l'évolution des charges d'intérêt de manière à ce que cette dernière soit, pour chaque année de la législature, inférieure à l'augmentation des recettes. En retenant comme hypothèses de départ des taux à 10 ans de maximum de 1,8% entre 2025 et 2029 (ce taux correspond à celui des obligations japonaises à 10 ans, une référence en Asie) et une inflation moyenne en Belgique durant la prochaine législature de 2,03%, on obtient une amélioration des perspectives d'endettement de l'ordre de 80 millions d'euros par rapport aux chiffres proposés par le Cerpe. Il est vrai que ce type de financements, que l'on qualifie habituellement de concessionnels dans la mesure où ils dérogent aux niveaux en vigueur sur les marchés, est surtout l'apanage des pays en développement dans leurs relations avec les BRICS. Pour cette raison, il convient de ne pas trop miser sur ce type de solutions en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale. Plus fondamentalement, la récente baisse du taux directeur de la BCE au niveau de 2% laisse entrevoir une diminution structurelle en Europe des taux longs en-dessous de la barre des 2,8% à la fin de ce trimestre²⁸. Ce serait une première depuis la fin de l'année 2022. Il s'agit là d'un petit soulagement pour les emprunts publics obligataires mais par les temps qui courent, on ne boudera pas son plaisir.

A titre de propos d'étape, faisons maintenant le point. En additionnant les 1,829 milliards correspondant au différentiel entre les dépenses des fonds budgétaires prévues par le Cerpe avec des engagements plafonnés pour toute la législature à 87,3 millions d'euros (soit leur niveau de 2023) au plan de réduction des dépenses de consultance, on obtient plus de 2 milliards d'euros. Le tableau qui suit permet de faire le point sur les montants dégagés jusqu'à présent par notre lecture des cahiers du Cerpe et de la Cour des Comptes.

²⁷ Michel Albert, *Capitalisme contre Capitalisme*, Edit Le Seuil, coll. Histoire immédiate, Paris, 1991. Plus près de nous dans le temps, on ne saurait trop recommander à ce même propos Ha-joon Chang, *Bad Samaritans. The Myth of Free Trade and the Secret History of Capitalism*, Bloomsbury, London 2008.

²⁸ OCDE, prévision des taux d'intérêt à long terme, Url : <https://shorturl.at/wXFIB>. Date de consultation: 6 juin 2025.

Figure 4 Projection trajectoire budgétaire alternative 2025-2029 (gains réalisés en milliards d'euros)

<i>Poste</i>	<i>Montant en euros (2025-2029)</i>
Montant des dépenses des fonds plafonnés à 87,3 millions (différence avec les prévisions du Cerpe pour la législature 2025-2029)	1.829.000.000
Economies sur les frais de consultance	+206.000.000
<u>Total</u>	<u>2.035.0000.000</u>

Comme on peut le constater, il résulte de cette correction une amélioration des données comptables de 2 milliards d'euros en intégrant les économies relatives aux frais de consultance. Cette trajectoire améliorée n'intègre toujours pas les crédits provisionnels pour l'Ukraine et la crise énergétique 2025, 2026 et 2027. Or, il se trouve que les prévisions du Cerpe intègrent encore des crédits provisionnels pour l'Ukraine et la crise énergétique de 359,8 millions d'euros en 2025, 367,613 millions en 2026 et 374, 23 millions d'euros en 2027²⁹. Au total, il s'agit là de 1,102 milliard d'euros qui pourraient faire l'objet de réaffectations si la situation en Ukraine devait connaître de profondes modifications dans les mois qui viennent. On pensera notamment aux primes à la rénovation ou à l'isolation, lesquelles pourraient être réformées à l'avenir pour mieux cibler à l'avenir les jeunes ménages et les propriétaires appartenant aux catégories populaires.

En tout état de cause, cet examen ne corrobore absolument pas la thèse selon laquelle la Région de Bruxelles-Capitale se trouverait dans la même situation que la Grèce en crise des années 2010-2017. Les annonces allant, contre toute évidence, dans ce sens constituent avant toute chose des *punchlines* qui continuent à être assénées encore aujourd'hui, des mois après la campagne électorale, sur les réseaux sociaux par des militants en quête d'un virage plus marqué à droite des politiques économiques et sociales en Belgique. Chacun a bien entendu le droit d'exprimer des opinions politiques dans la sphère publique. C'est la base même de la démocratie mais il est important de le faire en gardant le sens de la mesure.

On se souviendra à ce propos qu'un collaborateur pour les matières liées à l'énergie d'un centre d'études lié au premier parti (pour l'instant) de Wallonie a, il y a peu, préconisé, dans un espagnol, au demeurant, fort approximatif, d'adopter la démarche de Javier Milei tronçonneuse à la main pour régler le problème des finances publiques bruxelloises, le tout sur un chaîne semblant bien déterminée à occuper le même créneau médiatique chez nous que

²⁹ Cerpe, Cahier 115, juin 2024, p.68.

CNews en France³⁰. On notera, au passage, que personne sur le plateau de cette chaîne fustigeant un monopole, largement fantasmé, d'influence de la gauche au sein des média belges francophones n'a contredit cet invité pour le moins délirant.

C'est évidemment bien dommage. On aurait pu lui faire observer que la Région de Bruxelles-Capitale n'est pas en défaut de paiement, contrairement à l'Argentine miléiste et qu'à ce titre, la capitale du pays bénéficie encore et toujours d'une note de confiance auprès des agences de notation dont Buenos Aires rêverait. Pour rappel, la dette publique de la région de Bruxelles-Capitale fait l'objet d'une notation par l'agence Standard and Poor's. La cotation des obligations émises par la région bruxelloise correspond à AA-. L'ensemble des notes A de Standard and Poor's correspondent à ce que l'agence qualifie de valeurs d'investissement (*investment grade*). Si d'aventure, la dette publique de la Région de Bruxelles-Capitale devait être dégradée dans les semaines qui viennent, elle garderait donc ce caractère de placement de bon père de famille.

En effet, une dégradation de la notation de la dette publique bruxelloise situerait cette dernière au niveau de la note A+, laquelle correspond, dans la méthodologie Standard and Poor's, à la capacité reconnue à honorer ses engagements financiers tout en étant peu plus sensible aux effets négatifs des changements de circonstances et de conditions économiques³¹. Il est clair dans ces conditions que trouver 1,8 milliards d'euros au cours des 5 prochaines années (alors que ce n'est qu'une partie de l'effort présenté comme incontournable par la le Cerpe) permettrait à la dette publique de la Région de Bruxelles-Capitale de bénéficier d'une amélioration de sa cotation et donc, de devoir s'acquitter d'un intérêt moindre.

Si cette amélioration se produit en même temps qu'une diminution des taux longs sur le marché en lien avec les décisions de politique monétaire de la BCE, il en ressortira un intéressant effet d'allègement de la charge de la dette pour la région de Bruxelles-Capitale. En fait, même en cas de dégradation, Bruxelles ne se trouvera pas dans une posture plus délicate que la Wallonie ou la Fédération Wallonie Bruxelles.

Pour autant, il ne faut pas non plus occulter le fait qu'il est important de prendre le taureau par les cornes dès aujourd'hui. A ce propos, on ne cachera pas que le chemin budgétaire de la prochaine législature n'aura rien d'une sinécure. En effet, les réformes introduites, au début de cette année, par la coalition Arizona impliquent une série de coûts cachés pour Bruxelles. Le point qui suit envisage de les passer en revue. Le moins que l'on puisse dire est qu'ils seront douloureux. Aussi, on évitera de tirer parti des lignes qui précèdent pour tenter de faire croire que l'on pourra raser gratis à l'avenir.

³⁰ Twitter, 5 décembre 2024 (LN24, émission « Bonsoir Le Débat » (LN24) présentée par Jim Nejman, Url : https://x.com/lesnews24/status/1864759600580382963?s=49&t=e0HbPmNo5gmmaD7d5ow_UA. Date de consultation 15 février 2025.

³¹ S&P Global, Understanding Credit Ratings, Url:<https://shorturl.at/sHFKV>. Date de consultation: 15 février 2025.

Ne pas raser gratis

Cette démagogie serait parfaitement déplacée et pour tout dire irresponsable. En effet, les réformes de la coalition Arizona, encore à l'état de projets à l'heure où ces lignes étaient écrites, vont poser de sérieux défis à la Région de Bruxelles-Capitale.

On commencera évidemment par la bombe pour les Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS) que représente la limitation des allocations de chômage dans le temps. Au bout de deux ans (dans le meilleur des cas!), les travailleurs sans emploi isolés ou chef de ménage vont émarger auprès des CPAS.

A partir des chiffres du chômage 2023, on peut en évaluer l'impact financier pour les CPAS des 19 communes. Voici le détail du calcul dans le tableau qui suit.

Figure 5 Impact de la limitation des allocations de chômage dans le temps pour les CPAS bruxellois

	Chefs de ménage	Isolés	Total unités	Impact financier (€)
Bruxelles	2.555	2.706	5.261	28.567.640
Anderlecht	1.637	1.315	2.951	16.357.453
Schaerbeek	1.518	1.417	2.935	16.089.810
Molenbeek-Saint-Jean	1.605	1.017	2.622	14.778.504
Ixelles	642	1.277	1.919	9.945.573
Saint-Gilles	578	1.109	1.687	8.764.984
Forest	699	810	1.510	8.143.090
Uccle	604	682	1.285	6.946.324
Jette	594	439	1.033	5.762.061
Saint-Josse-Ten Noode	399	425	824	4.471.216
Etterbeek	306	523	829	4.343.616
Berchem-Sainte-Agathe	324	183	507	4.323.735
Evere	472	268	740	4.201.520

Ganshoren	287	201	488	4.099.904
Woluwe-Saint-Lambert	314	380	694	3.732.649
Koekelberg	291	210	502	3.268.417
Woluwe-Saint-Pierre	192	184	377	3.089.266
Watermael-Boistfort	190	229	419	2.627.888
Auderghem	184	210	394	2.484.821
<i>Total</i>	<i>13.393</i>	<i>13.584</i>	<i>26.977</i>	<i>151.998.473</i>

Source : Onem, CSC, FGTB & CSCE, 2023.

Comme on peut le constater, l'impact sur les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale sera proche de 152 millions d'euros chaque année. En théorie, la durée maximale du chômage sera, à l'avenir, de deux ans. Vu les conditions particulièrement dures d'accès à cette durée maximale d'indemnisation, on peut estimer que pour 80% des chômeurs complets indemnisés passeront à l'aide sociale au cours des 12 prochains mois. Du côté du fédéral, les documents formalisant, dans les grandes lignes, la Déclaration de Politique Générale (DPG) du gouvernement fédéral semblent indiquer que 10% du surcoût occasionné par le *big bang* du régime d'indemnisation du chômage sera couvert par des compensations. Autrement dit, l'essentiel des surcoûts causés par cette réforme devra être couvert par le niveau régional, vu l'état préoccupant des finances communales à Bruxelles. Le calcul qui précède ne tient pas compte des frais supplémentaires en termes de personnel qu'implique cette réforme.

C'est une immense lacune. On comptait, en 2023, 45.821 personnes inscrites dans les CPAS des 19 communes de la Région. Avec la réforme en cours, 13.393 chômeurs chefs de ménage et 13.584 isolés vont s'ajouter à la masse de travail déjà existante, soit au total, près de 27.000 dossiers en plus à traiter. Il faudra impérativement engager du monde. Or, il est déjà arrivé dans le passé que les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale aient à faire face à une pénurie de travailleurs sociaux. Une augmentation de 50% de la charge de travail dans les CPAS bruxellois pourrait relèver clairement d'un conflit d'intérêt, n'en déplaise à l'actuel gouvernement fédéral.

Le défi est, en effet, immense. Il ne se limite d'ailleurs pas à l'engagement de travailleurs sociaux supplémentaires. Le traitement des demandes de revenus d'intégration est, en effet, transversal et mobilise un grand nombre de fonctions et de métiers, de l'accueil aux services techniques. De surcroît, les dépenses en fonctionnement (mobilier, équipement, informatique hardware et software, formation, énergie...) vont également augmenter. Si les locaux des CPAS s'avèrent trop petits, les pouvoirs locaux seront obligés de se tourner vers le marché locatif (éventuellement privé) afin de permettre à ce personnel supplémentaire de travailler

dans des conditions décentes. A Bruxelles, vu le niveau des loyers, cet aspect du dossier risque de faire particulièrement mal aux finances communales.

Il y a un peu plus de dix ans, on comptait, d'après le SPF Intégration sociale, 2.101 assistants sociaux en ETP dans les CPAS bruxellois affectés au traitement de 45.000 dossiers de revenu d'intégration sociale³². Pour fixer des ordres de grandeur, la prise en charge de 26.000 dossiers supplémentaires (par rapport à 45.000) nécessitera l'engagement de près de 1.200 travailleurs sociaux ETP supplémentaires. Dans le cadre d'une précédente évaluation du Masterplan de lutte contre le sans-chez-soirisme, nous avons évalué l'engagement de 19 ETP assistants sociaux mid-senior (correspondant à 5 ans d'ancienneté) à 1.608.692,9€ par an (le tout sans prendre en compte les consommables et le matériel, notamment informatique, nécessaire à la mise en œuvre de ces travailleurs). En prenant en compte ces frais de mise en œuvre de ces 19 travailleurs, on arrivait à un coût annuel total de 1.623.868,77 €. Sur cette base, on peut calculer que l'engagement et la mise en œuvre de 1.200 assistants sociaux équivaldront à un coût annuel approchant les 102 millions d'euros³³.

Au total, la réforme de l'indemnisation du chômage correspond à un coût minimum pour les communes de **254 millions d'euros** (102 millions+152 millions). Attention, il s'agit là d'un minimum, spécialement pour ce qui est des coûts salariaux car évidemment, avec le temps, les travailleurs engagés vont prendre de l'ancienneté, ce qui va contribuer à alourdir le coût de la mesure. En outre, la réforme des allocations de chômage permet au fédéral de réaliser des économies de l'ordre de 1,671 milliards et l'enveloppe qui sera dégagée pour aider les CPAS de tout le pays ne sera que de 400 millions d'euros. D'un point de vue financier, le déséquilibre est patent.

D'autres sources son moins alarmistes et fournissent des chiffres inférieurs à ceux présentés plus haut. Il n'y a évidemment pas lieu de ne pas en tenir compte. La limitation des allocations de chômage dans le temps se soldera, dans cette optique, par un coût de **72 millions d'euros**, rien que pour le paiement du revenu d'intégration sociale, d'après Bruxelles Pouvoir Locaux. Au total, pour Bruxelles, l'estimation de l'impact des réformes de la coalition Arizona correspond à 295 millions d'euros en 2029. Ce chiffre doit être rehaussé au niveau de 430 millions en cumulant l'impact sur Beliris et les projets qualifiés (un peu vite) « de prestige » comme notamment le réaménagement du Parc du Cinquanteaire programmé pour célébrer le bicentenaire de la révolution belge³⁴.

Il va de soi que vu le climat austère régnant en moment, les grands travaux prévus devront être abandonnés³⁵. Puisque l'impact du manque à gagner sur les finances publiques

³² Probis Consulting, Analyse de la charge de travail des travailleurs sociaux dans les CPAS belges, rapport de recherche commandité par SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie sociale, novembre 2014, p.54.

³³ Pour plus de détails lire Xavier Dupret, Lutter contre le sans-chez-soirisme aux côtés des professionnels du secteur. Evaluation du Masterplan Bruxelles (2024-2030), février 2024. Url : <https://shorturl.at/f0Q8F>

³⁴ Le Vif, L'Arizona priverait Bruxelles et la Wallonie de 1,6 milliard d'euros: «Ces calculs sont incontestablement justes» (Giuseppe Pagano), édition mise en ligne du 12 février 2025.

³⁵ Interview de Caroline Désir, Bruxelles Matin, 4 février 2025. Url : <https://shorturl.at/9Kt5t>. Date de consultation: 18 février 2025.

bruxelloises sera progressif, en comptant que sur un total de 5 années, l'impact des réformes de l'Arizona corresponde à un manque à gagner équivalent au total à trois années de vitesse de croisière (soit 295 millions multipliés par 3), on arrive à un peu moins de 900 millions d'euros.

Figure 6 Impact des mesures de la coalition Arizona sur les finances de la Région de Bruxelles-Capitale

<i>Poste</i>	<i>Montant en euros (2025-2029)</i>
+ Montant des dépenses des fonds plafonnés à 87,3 millions (différence avec les prévisions du Cerpe)	1.829.000.000
+ Economies sur les frais de consultance	206.000.000
+ Gains résultant de contrats d'endettement alternatifs	80.000.000
Total gains bruts	2.115.000.000
- Coût mesures Arizona	-900.000.000
Total gains nets	1.215.000.000

Ces ordres de grandeur sont effectivement des plus austères. L'heure n'est clairement pas à la fête à Bruxelles. On mettra en exergue l'absence pure et simple de marges pour désendetter à hauteur de 3,3 milliards d'euros tout en poursuivant des politiques nouvelles.

De surcroît, à l'heure où ces lignes étaient écrites (5 juin 2025), la crise politique était totale à Bruxelles et opposait frontalement le PS à la NVA, appuyée par le MR et les Engagé-e-s. Les négociations pour former un gouvernement étaient au point mort. Dans ces conditions, si on peut raisonnablement penser que l'abandon du métro, une décision incontournable d'un point de vue financier, permettrait à des majorités alternatives au parlement de bénéficier d'un certain soutien écologiste, il n'en va pas de même pour ce qui est de la gauche radicale.

Si un budget doit séduire cette frange de l'opinion publique, il faut impérativement prévoir des dépenses supplémentaires pour des politiques publiques de logement et d'accompagnement du changement climatique. On peut prévoir 600 millions d'euros sur une législature. Pour rappel, une partie des crédits provisionnels pour l'Ukraine et la crise énergétique, soit 1,102 milliard d'euros de 2025 à 2027, pourrait être affectée à ces politiques.

En imaginant qu’aucune réaffectation ne soit possible et que des solutions de contrats d’endettement alternatifs ne puissent être mis en œuvre dans la mesure où il s’agit, malgré tout, d’opérations complexes, on obtient alors le tableau suivant.

Figure 7 Assainissement des finances de la Région de Bruxelles-Capitale en tenant compte des besoins financiers liés au logement et à la transition climatique

Total gains nets (2025-2029)	1.215.000.000
Si pas de solutions de contrats d’endettement alternatif	-80.000.000
Politiques volontaristes logement et climat de 2025 à 2029	-600.000.000
<u>Assainissement réel (2025-2029)</u>	<u>535.000.000</u>

On obtient ici pendant la période 2025-2029 un assainissement de 535 millions d’euros. Cette programmation budgétaire correspond à un projet d’assainissement qui porte sur 10 ans. On est très loin des 3,3 milliards réclamés par la droite dure et les traités austéritaires européens. On pourrait justifier cette option budgétaire en citant la note qui a servi de base aux tractations entre partis de gauche à Bruxelles dans laquelle le président de la Fédération bruxelloise du Parti Socialiste mettait l’accent sur la souveraineté de l’entité régionale pour préserver un certain nombre de services publics et de droits sociaux à Bruxelles³⁶. L’honnêteté intellectuelle commande cependant de relever que dans cette même note, il est préconisé de prendre appui sur les recommandations du Conseil supérieur des finances dans le but de tracer les contours d’une trajectoire budgétaire pluriannuelle permettant d’atteindre le retour à l’équilibre budgétaire au bout de 10 ans³⁷.

Vu le niveau de sous-financement de l’entité régionale bruxelloise, on peut, en tout état de cause, pointer un certain niveau de contradiction entre ces deux objectifs. De ce qui précède, on doit très lucidement acter du fait qu’un certain niveau d’allègement de la dépense publique est, quoique douloureux, possible. Cependant, un retour à l’équilibre budgétaire semble exagérément ambitieux.

En tout cas, si cette ligne politique est suivie à Bruxelles, les forces de gauche présentes au parlement peuvent faire la preuve qu’elles sont capables de gérer. En effet, un assainissement de 535 millions d’euros pour la période 2025-2029 (1,070 milliard en 10 ans) permettra de maintenir à flot la notation de la dette publique bruxelloise et donc éviter un emballement des coûts d’emprunt pesant sur la région, eu égard également les baisses de taux directeurs décidées par la BCE.

³⁶ Fédération bruxelloise du Parti socialiste, Bruxelles: une Région autonome, solidaire et populaire qui protège, répare et cultive, mai 2025, p.1.

³⁷ Fédération bruxelloise du Parti socialiste, op.cit, p.6.

Alors que cette étude s'acheminait vers sa conclusion, il semblerait qu'une proposition de loi déposée en février refasse surface à l'heure où ces lignes étaient écrites (juin 2025) pour, appelons les choses par leur nom, imposer une zone de police unique à Bruxelles, un projet figurant dans l'accord de coalition Arizona³⁸. En tout état de cause, rien ne semblait encore très clair tant la question de la fusion des zones de police semble, pour l'heure, relever de la bouteille à encre. D'importantes objections ont été formulées tant par les bourgmestres bruxellois de toutes les familles politiques que par le Procureur du Roi à Bruxelles.

Ces remontrances portaient tant sur l'efficacité douteuse, en dépit des apparences, du dispositif que sur le déficit de contrôle démocratique sur une zone de police comptant plus de 6.500 hommes. Ces considérations sont évidemment importantes mais elles excèdent, et de loi, les seules perspectives financières et budgétaires auxquelles se limite cette étude. En tout état de cause, si les communes regroupées dans les 6 zones de police présentes sur le territoire des 19 communes étaient privées, sans concertation, de cette compétence, elles pourraient estimer n'être plus obligées de financer ce service sur lequel elles n'auraient désormais plus prise. Or, les montants alloués par les pouvoirs communaux bruxellois aux activités de police représentent près de 450 millions d'euros par an³⁹. Si la région est tenue de reprendre à son compte cette compétence, il s'agit là bien évidemment d'un tsunami budgétaire. Sur ce point également, la question de la procédure pour conflit d'intérêt se justifie pleinement.

Au passage, on fera remarquer que dans les zones de police pluricommunales, la politique de sécurité est définie par le collège de police, qui est composé de l'ensemble des bourgmestres de la zone. Ces mêmes bourgmestres sont responsables devant le conseil de police qui fonctionne comme conseil communal dont les compétences correspondent exclusivement aux questions de police et de sécurité dans la zone. On ne trouve trace nulle part de l'implication de l'échelon régional dans la mise en œuvre des zones de police puisque les questions de sécurité ne constituent pas une compétence des régions. Dans ces conditions, la question du report de la facture au fédéral peut-elle se poser? Si oui, un flux financier de 450 millions d'euros par an à charge des communes est annulé. D'un point de vue comptable, cela ne manquera pas d'influer sur les relations financières entre l'entité régionale et les communes. Jusqu'à présent, cette question reste particulièrement nébuleuse tant et si bien qu'il s'avère impossible de budgéter l'impact de l'éventuelle réforme des zones de police sur les finances publiques bruxelloises. Cet état de choses limite indubitablement la portée de ce travail. C'est évidemment regrettable mais personne ne peut aller plus vite que la musique, spécialement quand l'orchestration relève de la cacophonie.

Avec les mesures précédemment esquissées, la progression de la dette brute consolidée sera diminuée en fin de législature au niveau de 19,5 milliards d'euros. Le ratio dette directe/recettes ne sera plus de 322% en 2029 comme prévu par le Cerpe mais de 283,5%. La situation à Bruxelles sera donc moins grave que ce qui était prévu à l'origine.

³⁸ RTBF, Une seule super zone de police plus efficace pour Bruxelles. La volonté du futur gouvernement fédéral, 1er février 2025.

³⁹ Tweet du député fédéral Khalil Aouasti sur X, 1^{er} février 2025. Date de consultation : 6 février 2025. Url : <https://x.com/KhalilAouasti/status/1885786847009190044>.

Dans un même ordre d'idées on considère que la soutenabilité d'un endettement public correspond à un niveau d'endettement systématiquement inférieur ou égal à un ratio dette/recettes de maximum 180%. En réalité, force est de constater que ce principe ne repose sur aucune étude économétrique quelque peu objectivante. En revanche, on peut considérer comme acquis qu'un seuil fixé à 180% pour ce qui concerne le ratio dette/recettes correspond à un endettement public équivalent à 90% du PIB⁴⁰. Autrement dit, avec un taux dette/recettes de 238,5% en fin de législature, la région bruxelloise aurait un endettement par rapport à son PIB de 119,25% de son PIB. Historiquement, on peut, d'ailleurs, observer que l'endettement public belge s'est déjà situé à des niveaux nettement plus élevés dans le passé. En effet, au milieu des années 1990, l'endettement public de l'Etat fédéral avait atteint un niveau de 134% du PIB en 1993⁴¹. Il est vrai qu'à cette époque, les finances publiques belges étaient entraînées dans un effet boule de neige qui se produit systématiquement chaque fois que le taux d'intérêt moyen de la dette d'un Etat est supérieur à la croissance du PIB nominal. Dans un tel cas de figure, maintenir les déficits à leur niveau ne permet pas d'endiguer l'augmentation de la dette.

Cette hypothèse se vérifie, hélas, dans le cas de Bruxelles. D'après le FMI, les taux d'intérêt à 10 ans dans la zone euro se situeront aux niveaux respectifs de 2,6% en 2025 et 2,7% en 2026⁴². Sur cette base, on peut déjà anticiper que la croissance du PIB régional se situera en dessous de ce niveau puisque pour ces deux années, le FMI anticipe une croissance moyenne de 1,2 et 1,5% dans la zone euro. Autant le dire franchement, les mesures d'économie proposées dans cette étude sont très légères et n'éviteront pas un effet « boule de neige » sur la dette bruxelloise. Le but du plan budgétaire présenté dans cette étude vise donc à gagner du temps en attendant la perspective d'un refinancement de Bruxelles, laquelle est étroitement corrélée à la capacité du mouvement social de mobiliser contre la politique de la coalition Arizona.

A titre davantage prospectif, il se pourrait qu'au cours des deux prochaines années, la règle des 3% en ce qui concerne le niveau des déficits budgétaires en Europe soit peut-être relativisé, comme semblait plaider en ce sens Emmanuel Macron à la mi-février de cette année⁴³. On ne craindra pas d'insister sur cette dimension des politiques budgétaire dans la mesure où l'austérité, chère aux milieux néolibéraux, pourrait être un temps mise au frigo comme semblent l'indiquer les récentes déclarations d'Ursula von der Leyen pointant le fait que « les règles budgétaires de la zone euro sont caduques pour une Europe qui doit accélérer si elle veut éviter la sortie d'autoroute »⁴⁴.

⁴⁰ Cerpe, Université de Namur, Cahier 115, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2024 à 2029, juin 2024, p.65.

⁴¹ L'Echo, Le retour de l'abominable « boule de neige », édition mise en ligne du 2 juillet 2010.

⁴² IMF, World Economic Outlook, avril 2025, statistical appendix, p.2.

⁴³ Financial Times, Europe must respond to Trump 'electroshock', says Macron, édition mise en ligne du 13 février 2025.

⁴⁴ Trends-Tendances, UE: vers plus de flexibilité budgétaire pour financer la défense?, édition mise en ligne du 18 février 2025.

En fin de compte, tabler sur un effort d'un peu moins de 600 millions permet d'envisager l'après-Arizona (qui pourrait peut-être d'ailleurs intervenir plus vite que prévu) et éventuellement une prochaine réforme de l'Etat avec à la clé un refinancement de Bruxelles. On n'oubliera pas de mentionner non plus la place croissante qu'occuperont les contributions de l'Union européenne dans les recettes de la Région de Bruxelles-Capitale, comme le notait fort justement la Commission Régionale de Développement (CRD) dans ses travaux de novembre 2024 relatifs aux finances publiques bruxelloises⁴⁵. En outre, la note déposée par le PS bruxellois propose également des pistes de redistribution fiscale à l'échelle régionale mais il se trouve que ces dernières n'ont pas été chiffrées. En l'absence d'hypothèses concrètes à discuter, on se bornera à constater, sans plus de précision évidemment, que les données, quelque peu moroses, présentées auparavant pourraient s'améliorer du fait de rentrées additionnelles.

Au terme de ce périple comptable parfois, il est vrai, un peu aride, il nous reste à insister sur l'intérêt que représente pour le mouvement social la question des finances publiques régionales. La chose ne va, en effet, pas de soi pour la société civile organisée qui préfère traiter des questions de justice fiscale au niveau fédéral ou européen. Il est évident que c'est effectivement à ces niveaux que se situent les leviers d'actions les plus intéressants. Pour autant, on ne doit pas perdre de vue l'importance des entités fédérées. Puisse ce travail en avoir convaincu, à sa modeste échelle, convaincu l'un ou l'autre lecteur.

⁴⁵ Commission Régionale de Développement (CRD), op.cit., p.14.

Conclusion

Nous voici arrivés au terme de cet exposé destiné à fixer des ordres de grandeur. En tout état de cause, nous avons pu vérifier que les cris d'orfraie des partis de droite en campagne décrivant la Région de Bruxelles-Capitale dans une situation analogue à la Grèce des années 2010 ne correspondaient pas du tout à la réalité. Si l'on part du principe que puisque Bruxelles est sous-financée et qu'à ce titre, son assainissement budgétaire peut s'effectuer en 10 ans comme c'est le cas de la Communauté française, on peut conclure que des marges de manœuvre de l'ordre de deux milliards d'euros existent pour l'avenir et que rien ne condamne la Région de Bruxelles-Capitale à la cogestion envisagée dans certains cénacles néo-réactionnaires tant au nord qu'au sud du pays.

Pour autant, ce travail ne rase pas gratis et ne promet, par conséquent, pas monts et merveilles. Dans 5 ans, vu l'impact potentiellement lourd des réformes, par ailleurs encore bien hypothétiques à l'heure où ces lignes étaient écrites (juin 2025) de la coalition Arizona sur le financement de Bruxelles, l'avenir budgétaire de la capitale continuera à poser question, spécialement si pour répondre aux souhaits des citoyens, des politiques ambitieuses sont menées dans le domaine du logement social et de la rénovation du bâti. Il faut être honnête car avec un volume de 535 millions à consacrer au désendettement de la Région, on est très loin des 3,3 milliards correspondant aux normes budgétaires européennes. Mais en 2029, des élections auront lieu. Si la résistance sociale à l'Arizona porte ses fruits, une autre histoire pourra peut-être commencer sur le plan budgétaire pour la région bruxelloise, avec à la clé d'éventuelles perspectives de refinancement liées à une réforme de l'Etat.

En attendant, on verra bien si la Région de Bruxelles-Capitale sera gérée par un gouvernement de gauche plurielle d'ici le 21 juillet. L'espoir fait, dit-on, vivre...